



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-576 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2025-568 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LÉRY

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2026, adopté le règlement numéro 2026-576 sur la régie interne des séances du Conseil municipal.

Ce règlement remplace le règlement 2025-568 et vise à encadrer le déroulement des séances du Conseil municipal, notamment en précisant les règles relatives à la conduite des séances, à la période de questions ainsi qu'au maintien de l'ordre et du décorum

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 15^e jour du mois de mai 2026.

Dale Stewart
Directeur général et greffier-trésorier par intérim